

1 Identification

Nom commercial : MISCANTI
 N° d'CE T : 001 001 J
 001 001 J HERBICIDE

Producteur / Fournisseur :
 Stähler International GmbH & Co.KG
 Stader Elbstrasse
 21683 Stade
 Tél.: +49(0)4141 9204 0
 Fax: +49(0)4141 92 04 10

Service chargé des renseignements:

Stähler International GmbH & Co.KG
 Stader Elbstrasse
 21683 Stade
 Tél.: +49(0)4141 9204 0
 Fax: +49(0)4141 92 04 10

Numéros des CENTRES ANTI-POISONS
 PARIS Tél. : 01 40 05 48 48 - LYON Tél. : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE Tél. : 04 91 75 25 25

2 Composition – Information sur les composants

Type de formulation : Granulés dispersibles dans l'eau.

Composants dangereux			
Substances actives			
propoxycarbazone-sodium	181274-15-7	N, R50/53	10-20%
iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	N, R50/53	≤ 1%
Safener			
méfenpyr-diéthyl	135590-91-9	N, R50/53	5-10%
Co-formulants			
Polymère aromatique sulfoné	68425-94-5	Xi, R36/38	10-20%
Solvant naphtha aromatique lourd	64742-94-5	N, R50/53, R65, R66	5-10%

3: Identification des dangers de la spécialité

. **Principaux dangers :**



N, Dangereux pour l'environnement

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

. **Système de classification :**

Directives 91/155/CEE, 67/548/CEE (et ses adaptations), 2003/82/CE, 1999/45/CE.

4 : Premiers secours

. **Consignes générales :**

Enlever les vêtements contaminés par le produit. Éloigner le sujet atteint de la zone d'application ; le conduire dans un endroit bien aéré et le protéger contre l'hypothermie. Position et transport en position latérale de sécurité.

. **Après inhalation :**

Placer le sujet à l'air frais. Voir consignes générales.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

. **Après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon, et bien rincer.

. **Après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant 15 minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

. **Après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et faire boire ensuite abondamment.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

. **Indications destinées au médecin :**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote connu.

5 : Lutte contre l'incendie

. **Moyens d'extinction recommandés :**

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

. **Moyens d'extinction déconseillés :** Jets d'eau directs. Eau en masse..

. **Risques particuliers :** En cas d'incendie, il y a risque de formation de gaz toxiques (dioxyde de carbone CO₂, monoxyde de carbone CO, oxydes d'azote NO_x, dioxyde de soufre SO₂).

. **Mesures particulières de protection :** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

. **Autres informations:** Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées, ne pas les laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6 : Dispersion accidentelle

. Protection individuelle :

Ne pas toucher le produit renversé ou la surface contaminée. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Porter un vêtement de protection, des gants imperméables, des lunettes ou un pare-visage. Éloigner les personnes non protégées.

. Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface ou les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes..

. Méthode de nettoyage/récupération :

Récupérer le maximum de produit par balayage, le reconditionner dans un récipient en bon état, l'étiqueter et diriger vers un centre de traitement agréé.

. Informations complémentaires :

Concernant la manipulation du produit, se référer au Point 7.

Pour les équipements de protection individuelle, consulter le Point 8

Pour d'autres informations sur l'élimination, consulter le Point 13.

7 : Manipulation et stockage

. Manipulation :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants. Éviter l'inhalation de poussières. Consulter l'étiquette avant utilisation.

. Prévention des incendies : Le produit n'est pas inflammable.

. Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et bien aéré. Interdire l'accès du lieu de stockage aux enfants.

. Classe de stockage : Rubrique 1272.

8 : Contrôle de l'exposition

. Dispositions générales :

Pour l'agencement des installations techniques, se référer au point 7.

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements en cas de contamination par le produit.

Les vêtements de protection doivent être conservés à part.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

. Moyens de protection individuels :

Porter un vêtement de protection. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un masque de protection complet avec filtre combi A2B2

Porter un masque contre les poussières, des gants imperméables, des lunettes ou un pare-visage.

Protection des mains :



Porter des gants imperméables et résistants au produit ; la préparation comportant plusieurs substances actives, il convient de contrôler la résistance des gants avant l'utilisation.

Protection des yeux :



Porter des lunettes de protection

. Valeurs limites d'exposition : -

9 : Propriétés physico-chimiques

- . **État physique :** Granulés
- . **Couleur :** \æã
- . **Odeur :** Non caractéristique
- . **Point de fusion :** Non déterminé
- . **Point d'inflammation :** Non applicable
- . **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément
- . **Danger d'explosion :** Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulations conformes
- . **Densité à 20°C :** 600 kg/m³ (globale)
- . **Solubilité dans l'eau :** Dispersible
- . **pH (10 g/L) à 20°C :** 6.9

10 : Stabilité et réactivité

- . **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- . **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 : Informations toxicologiques

- . **Données sur la formulation :**
 - DL50 orale/rat : > 2 000 mg/kg
 - DL50 cutanée/rat : > 2 000 mg/kg
 - Irritation oculaire : Non Irritant
 - Irritation cutanée : Non Irritant
 - Sensibilisation : Non sensibilisant (test LLNA)
- . **Autres données (substances actives) :**
 - Iodosulfuron-méthyl-sodium :
 - DL50 orale/rat : = 2 678 mg/kg
 - DL50 cutanée/rat : > 2 000 mg/kg
 - CL50 (rat) : > 2.81 mg/L
 - Propoxycarbazone :
 - CL50 (rat) : > 5.03 mg/L

12 : Informations écotoxicologiques

- . **Données sur la formulation :**
 - CE50 48h daphnie = 31.4 mg/L
 - CEb50 72h algue = 9.69 mg/L (*Pseudokirchneriella subcapitata*)
 - CEb50 7j plante aquatique = 128 µg/L (*Lemna gibba*)
 - CL50 96h truite arc-en-ciel = 15.5 mg/L
- Très toxique pour les organismes aquatiques.
- . **Recommandations :**
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petites quantités

13 : Élimination

- . **Produit et reliquats de produit** : Le produit ou les reliquats de produit ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères.
- . **Emballage vide** : Réemploi interdit, bien vider. Ne pas brûler, éliminer dans un centre de collecte et de recyclage, selon la réglementation locale/nationale en vigueur.

14 : Informations relatives au transport

ADR/RID



- . **Classe ADR** : 9 Matières et objets dangereux divers
- . **Indice Kemler** : 90
- . **N° ONU** : 3077
- . **Groupe d'emballage** : III
- . **Étiquette de danger** : 9

. **Dé signation** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (propoxycarbazone-sodium)

IMDG



- . **Classe IMDG** : 9
- . **N° ONU** : 3077
- . **Étiquette de danger** : 9
- . **Groupe d'emballage** : III
- . **Polluant marin** : Oui

. **Dé signation** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (propoxycarbazone-sodium)

15 : Informations réglementaires

- . **Classification** : Dangereux pour l'environnement.
- . **Symbole(s) de danger** : N
- . **Phrases de risques** :
 - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique,
- . **Conseil(s) de prudence** :
 - P1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes ou des routes],

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (Classe de risque 1).
~~Respectez un délai de rentrée minimum de 6 heures après l'application.~~

16: Autres informations

. **Phrases de risques citées au Point 2 :**

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau,

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique,

R65 Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

. **Stabilité : La durée de conservation du produit est de 2 ans minimum dans son emballage d'origine.**

. **Validité :** Cette fiche complète les informations de l'étiquette, mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit concerné, à la date du 20.10.2008, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

. **Service en charge de l'étiquette : Service développement**

Contact : Bureau de Représentation - Stähler International

75 Avenue Parmentier - 75544 PARIS CEDEX 11

Tél.: 01 40 21 44 71

Fax: 01 40 21 44 72